

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 22 Septembre 2016 20h

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes PARENT, SIGNORET, CHABRIDON, COULON et BILLOUD, Mrs GUILLEMIN, PRUDENT, REVILLON, PANNETIER et LAMY-PERRET

M REVILLON est désigné secrétaire de séance

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 23 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande à ce que soient rajoutées cinq délibérations à l'ordre du jour :

- 1/Adhésion à la fédération des communes forestières et son réseau
- 2/Composition de la future communauté de communes
- 3/Redevance d'occupation du domaine public par le réseau électrique
- 4/Aire de covoiturage
- 5/Décision modificative du budget

Contrôles SOCOTEC

M. PRUDENT explique que l'entreprise SOCOTEC a procédé aux contrôles réglementaires des bâtiments ainsi que de la piste de skate. Des travaux minimes sont à prévoir pour être complètement aux normes de sécurité en vigueur. L'APAVE est passée pour le contrôle de mise en service de l'aire de jeux.

Eclairage public

M. GUILLEMIN précise que l'éclairage de la mairie et du lavoir vers la rue du Glamont a été supprimé la nuit. Pour poursuivre les démarches d'économies d'énergie, et avant d'envisager de nouvelles coupures nocturnes, il sera dans un premier temps demandé une étude au SYDESL pour changer les 6 commandes vétustes et les remplacer par des cellules astronomiques. L'économie pourrait avoisiner les 30 %. Un tel projet est subventionné à hauteur de 50 % par le SYDESL sachant que l'unité coûte 340 euros HT. Mme le Maire est autorisée à demander cette subvention au SYDESL

Sécurité traversée de la commune

Des barrières seront achetées afin de créer des sortes de chemins piétonniers sécurisés à trois endroits de la commune : le premier vers le radar pédagogique proche de l'entreprise Gamma Therm, le second vers l'impasse du Glamont et le troisième sur la Rue des Acacias à hauteur du passage piétons situé vers le garage communal. Dans la Rue Saint-Exupéry, à hauteur de la Rue Berthe Penillard, des balises seront installées afin que les véhicules ne passent pas trop près des habitations et n'empiètent pas sur les trottoirs.

Pour l'ensemble de ces travaux, le Conseil Municipal, après délibération, autorise Mme le Maire à demander la subvention « amendes de police » 2017 au Département de Saône-et-Loire.

Mme PRUDENT propose que la commission scolaire étudie de son côté, un possible aménagement du parking de la caserne des pompiers afin de sécuriser l'endroit quand les enfants attendent le bus.

Point sur les finances

Mme CHABRIDON fait le compte-rendu de la commission des finances qui s'est tenue dernièrement. Il ressort que les comptes sont sains en investissement et en fonctionnement.

Délibérations

1/ Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte d'adhérer à la fédération des communes forestières sous réserve de l'adhésion de la commune de Viré, car notre forêt est indivise. Cette fédération nous assiste pour la gestion de notre patrimoine forestier.

2/ Mme le Maire explique qu'au 01.01.2017, la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône et la Communauté de communes du Tournugeois vont fusionner pour n'en faire qu'une seule. Le conseil doit délibérer sur le mode de gouvernance, le siège et le nom qu'il souhaite pour cette nouvelle structure.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'un mode de gouvernance calé sur une répartition de droit commun des conseillers communautaires, soit 41 membres.

Le conseil décide par ailleurs et toujours à l'unanimité de fixer le siège social à Tournus, et de lui donner le nom de "Communauté de Communes Mâconnais -Tournugois".

3/ Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décident de demander la redevance d'occupation du domaine public du réseau électrique, autorise Mme le Maire à signer la décision correspondante et l'autorise à émettre le titre de recette.

4/ Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, autorisent Mme le Maire à déposer une demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour créer une aire de covoiturage sur la Commune en 2017.

5/ Le montant du Fonds de Péréquation réclamé par l'état vient de nous être communiqué et il a été sous-évalué au budget. Il est nécessaire de créditer le compte 73925 d'un montant de 2200 euros et de débiter le compte 6161 (assurances) de 1500 euros et le compte 61551 (entretien des véhicules) de 700 euros. Le conseil Municipal accepte ces mouvements à l'unanimité.

Comptes rendus de réunions diverses

M. PRUDENT fait le compte rendu du dernier Comité de Rivières.

Questions diverses

- ▶ Un règlement intérieur du cimetière va être établi .
- ▶ L'enquête du recensement 2016 pour notre commune fait état de 503 habitants et 249 habitations.
- ▶ Les héritiers ont refusé la succession GENET qui est ainsi transférée au service des domaines. Mme la Maire saisira donc ce service pour tenter de trouver une solution quant au bien immobilier, objet d'une procédure de péril éminent.
- ▶ Des guirlandes seront achetées pour les prochaines illuminations.
- ▶ Mme SIGNORET a procédé à la commande de fleurs pour cet automne

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 20 Octobre 2016
Fin de séance à 23h40.

Le Maire
CLÉMENT